

Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents : M. Yves VILLE, M. Bruno LACAN, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Mathieu DUMAS, Mme Catherine MILLECAMPS, Mme Hélé LAROCHE, M. Arnaud MEUNIER

Représenté(e) : Mme Cécile DUPONCHELLE BRULE par Mme Catherine MILLECAMPS

Excusé : M. Johnny LEBERT

Secrétaire de la séance : Mme Catherine MILLECAMPS

Ordre du jour:

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Subventions de fonctionnement aux associations
- Révision du RIFSEEP
- Demande de subvention Etat, Région, Département
- Questions diverses

Vote du compte de gestion - balaguier d'Olt (DE 2024 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VILLE Yves,
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Accord à l'unanimité des membres présents

Vote du compte administratif - balaquier_d'Olt (DE_2024_009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALIER Stéphanie, M. le Maire Yves VILLE, se retirant au moment du vote,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par VILLE Yves après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 140.19			36 356.60	5 140.19	36 356.60
Opérations exercice	19 693.24	17 277.41	127 118.46	124 240.31	146 811.70	141 517.72
Total	24 833.43	17 277.41	127 118.46	160 596.91	151 951.89	177 874.32
Résultat de clôture	7 556.02			33 478.45		25 922.43
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 556.02			33 478.45		25 922.43
Résultat définitif	7 556.02			33 478.45		25 922.43

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du

bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accord à l'unanimité des membres présents

Affectation du résultat de fonctionnement - balaguier olt
(DE 2024 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VILLE Yves

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 33 478.45

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	36 356.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 135.59
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-2 878.15
Résultat cumulé au 31/12/2023	33 478.45
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	33 478.45
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 556.02
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	25 922.43
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Accord à l'unanimité des membres présents

Subvention de fonctionnement aux associations (DE 2024 011)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de fonctionnement de **100€** pour l'année 2024 aux associations suivantes :

- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des villages d'Olt
- Société de chasse
- Club Loisirs et Rencontres
- Comité des fêtes
- Association locale ADMR du pays de Capdenac
- Société de pêche de Capdenac
- Comité des fêtes de Saint-Pierre-Toirac (participation au financement de la brochure estivale)
- Les Boulistes d'Olt

Accord à l'unanimité des membres présents

Revision du régime indemnitaire RIFSEEP (DE 2024 012)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante que le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire lié aux Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel.

Il est versé mensuellement et est proratisé en fonction du temps de travail.

Mis en place par délibération en date du 13/12/2016 et modifié en date du 20/01/2021, le maire propose une nouvelle révision (révision à minima tous les 4 ans) afin d'augmenter le plafond de l'IFSE qui est actuellement à 2500€ pour un temps plein.

Pour rappel le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle,
- Le Complément Indiciaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir (le CIA est facultatif).

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 février 2024 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la mairie de Balaguier d'Olt,

Le Maire propose de porter le montant maximal individuel annuel de l'IFSE au montant proposé par le centre de gestion à savoir 11 340€. Le montant de l'IFSE effectivement perçu par l'agent mensuellement doit bien entendu tenir compte des fonctions de l'agent, de son expérience professionnelle, de son grade et de son temps de travail. Un arrêté sera pris en ce sens par le Maire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Mardi 9/04 à 9h : rendez-vous avec M. Veyrier du SDIS concernant l'obligation de débroussaillage pour la protection incendie.
- 6/04 et 7/04 : Rallye Terre des Causses
- 3 vide-greniers : dimanche 14/04 / dimanche 9/06 avec la participation de l'association des parents d'élèves / dimanche 22/09
- Samedi 01/06 juin : soirée festive organisée par le comité des fêtes
- Dimanche 2/06 : déjeuner aux tripoux organisé par le comité des fêtes
- Samedi 27/07 : grillade des chasseurs
- Mercredi 7/08 : marché de nuit
- Suite à une réunion du SIEDA à laquelle a participé Bruno Lacan, les élus donnent leur accord pour la réalisation d'une étude concernant l'équipement des luminaires actuels et leur remplacement par des leds.
- Sécurisation routière des entrées de la commune : M. le maire présente une étude sur la sécurité routière des entrées d'agglomération pour un montant TTC de 40 000€. Les élus donnent leur accord pour la réalisation du projet en 2025.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
Yves Ville

La Secrétaire de séance